



PROCÈS-VERBAL DU
CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE PONTIAC

Procès-verbal de l'assemblée régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Pontiac tenue le mercredi 19 juin 2019 à compter de 18h51, à Campbell's Bay, sous la présidence de madame Jane Toller, préfète, et à laquelle sont présents :

Minutes of the regular meeting of the Regional County Municipality of Pontiac Council, held on Wednesday, June 19, 2019 at 6:51 p.m. in Campbell's Bay, under the chairmanship of the warden Ms. Jane Toller and to which are present:

Présences : M. John Armstrong, Le conseiller régional
M. Maurice BEAUREGARD, Le conseiller régional
Mme Lynne Cameron, La conseillère régionale
M. GILLES DIONNE, Le conseiller régional
M. Régent Dugas, Directeur du territoire
M. Alain Gagnon, Le conseiller régional
M. Donald Gagnon, Le conseiller régional
M. Jim Gibson, Le conseiller régional
Mme Natacha Guillemette, Adjointe administrative
Mme TOLLER JANE, La Préfète
M. Travis Ladouceur, Greffier
Mme Colleen Larivière, La conseillère régionale
Mme Kim Lesage
M. Carl Mayer, Le conseiller régional
Mme Sandra Murray, La conseillère régionale
M Serge Newberry, Le conseiller régional
Mme Danielle Newman
M. Brent Orr, Le conseiller régional
Mme Doris Ranger, La conseillère régionale
M. David Rochon, Le conseiller régional
M. Bernard Roy, Directeur général et secrétaire trésorier
M. Winston Sunstrum, Le conseiller régional
Mme Annie Vaillancourt, Comptable CPA
Mme Kim Villeneuve, La conseillère régionale

Absences : Mme Karen Daly Kelly, La conseillère régionale
M. Allard Gaston, Le conseiller régional

Présence de Mme Debbie Laporte, mairesse suppléante de la municipalité de Fort-Coulonge, en remplacement de M. Gaston Allard, maire de la municipalité de Fort-Coulonge.

Présence de M. Jérémie Vaillancourt, Conseiller aux communications.

ORDRE DU JOUR

1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND

ADOPTION OF THE AGENDA

3 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS OU CONFLIT | DECLARATION OF INTEREST OR CONFLICT

4 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

5 RAPPORT DU PRÉFET | WARDEN'S REPORT

6 ÉVÈNEMENTS | EVENTS - ANNONCES | ANNOUNCEMENTS

7 M. WILL AMOS, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE PONTIAC

8 ANNONCE DE LA PRÉFÈTE - CONSEIL JEUNESSE

9 PRÉSENTATIONS

9.1 ANIMAL AIDE PONTIAC

9.2 MR. MIKE HODGINS (À TITRE PERSONNEL) - FACTEURS DE SÉCURITÉ SUR LA PPJ

9.3 M. MAURICE LAMARCHE (CO-PROPRIÉTAIRE, BASE MACROCARPA) - VTT SUR LA PPJ

9.4 M. YVES MARTINEAU, VICE-PRÉSIDENT, CLUB QUAD PONTIAC

9.5 MR. PAT GRAVEL, PRÉSIDENT AQRO (ASSOCIATION QUAD RÉGIONAL OUTAOUAIS)

10 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

11 SUIVI DES COMITÉS | COMMITTEE FOLLOW-UP

11.1 RÉOLUTION, ÉVALUATION - ENTENTE, FIRME RelevEval

11.2 COMITÉ DE FORESTERIE - ADOPTION DU PV

11.3 RÉOLUTION - TRANSCOLLINES

11.4 VILLA JAMES SHAW

11.5 SENTIER PPJ

12 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

12.1 TRANSPORT COLLECTIF - TRANSPORATION (PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF)

12.2 RÉOLUTION - INONDATIONS (FLOOD 2019)

12.3 INONDATIONS - SOUTIEN À TOUS LES PAYEURS DE TAXES

13 RAPPORT FINANCIER

13.1 FINANCES

13.2 RESPONSABLE AUPRÈS DE VISA DESJARDINS

13.3 FACTURES PÉRIODE ESTIVALE 2019 | SUMMER INVOICES 2019

14 INFRASTRUCTURES RÉGIONALES | REGIONAL INFRASTRUCTURES

14.1 VOIE NAVIGABLE - ENTENTE AVEC M. GERRY CAMERON

15 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

15.1 APPROBATION DU REGISTRE ANNUEL DE PROJETS ET LE BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PADF)

15.2 RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SYNERGIE OUTAOUAIS (CREDDO)

15.3 RÈGLEMENT MURS MITOYENS ET CANNABIS, FORT-COULONGE

15.4 APPROBATION, RÈGLEMENT 2017-258-A4.3.2-2 DE LA MUNICIPALITÉ DE CLARENDON

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2019, RÈGLEMENT ÉDICTANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AUX HABITATIONS AUTRES QU'UNIFAMILIALES À L'INTÉRIEUR DES

AFFECTATIONS CENTRE LOCAL

15.6 PROJET D'ÉRABLIÈRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS AUTOCHTONES DU PONTIAC

15.7 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS (ENERGY FROM WASTE)

15.8 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉCEPTION, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PONTIAC

16 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

16.1 RECOMMANDATION DONS ET COMMANDITES | RECOMMENDATIONS DONATIONS AND SPONSORS

16.1.1 MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

16.1.2 CANADIAN PARKS AND WILDERNESS SOCIETY - OTTAWA VALLEY CHAPTER

16.1.3 LES POMPIERS VOLONTAIRES DE MANSFIELD

16.2 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

16.3 CHUTES COULONGE

16.4 MÉMOIRE : SUIVI DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE AU QUÉBEC 2019

17 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

17.1 TERRAINS EXCÉDENTAIRES ET HYDRO QC

18 DIVERS | MISCELLANEOUS

18.1 RAPPORT MENSUEL SADC

19 COMMISSION D'ENQUÊTE, INONDATIONS 2019, ET PROJET DE DÉCRET

20 INTERVENTIONS DU PUBLIC

21 FERMETURE | CLOSING

C.M. 2019-06-01 1 OUVERTURE ET PRÉSENCE | OPENING AND ATTENDANCE

Il est proposé par le Conseiller régional M. Maurice Beaugard et résolu d'ouvrir la session régulière du Conseil régional de la MRC de Pontiac pour le mercredi 19 juin 2019 à 18:51.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beaugard and resolved to open the Regular Session of the Regional Council of the MRC Pontiac for Wednesday June 19 2019 at 6:51 p.m.

CARRIED

C.M. 2019-06-02 2 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | READING AND ADOPTION OF THE AGENDA

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

ADOPTÉE

It is resolved to adopt the agenda as modified.

CARRIED

3 DÉNONCIATION D'INTÉRÊTS OU CONFLIT | DECLARATION OF INTEREST OR CONFLICT

Aucun - None

C.M. 2019-06-03 4 ADOPTION DES PROCÈS VERBAUX DES DERNIÈRES RENCONTRES | ADOPTION OF THE MINUTES OF THE LAST MEETINGS

Il est proposé par le conseiller régional M. James Gibson et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du Conseil régional de la MRC de Pontiac pour le mercredi 15 mai 2019.

ADOPTÉE

It is moved by Regional Councillor Mr. James Gibson and resolved to adopt the minutes of the Wednesday May 15 2019 meeting of the Pontiac Regional County Municipality.

CARRIED

5 RAPPORT DU PRÉFET | WARDEN'S REPORT

Warden Toller gives a verbal report of her activities during the past month.

La préfète Toller donne un rapport verbal de ses activités pendant le dernier mois.

6 ÉVÈNEMENTS | EVENTS - ANNONCES | ANNOUNCEMENTS

Bryson

13 juillet: Journée communautaire (partie de balle, repas, activités pour enfants)

4 août : Seapie des Lions

Portage-du-Fort

Open House Weekend, Artistes de la Rivière (July 6th and 7th)

Shawville

June 22: GLOW IN THE DARK MOVIE NIGHT @ Armstrong Heritage Farm, 7 pm

June 29 VILLA JAMES SHAW, Benefit Dance and

Auction Fundraiser At R.A.Hall, Shawville, 7:30 pm

Shawville Lions Country Jamboree - July 18, 19, 20, and 21 at the Armstrong Heritage Farm

Canada Day - July 1; Breakfast at Lions Hall 8am-10:30am, Horse pull - Fair Grounds at 12pm, Parade on Main Street at 1pm, Annual Canada Day Flea Market 9am to 4pm (Arena), and at dusk a large firework display.

July 11; Street Market, Shawville Main Street, 5pm - 9pm

Otter-Lake

June 30; Canada Day celebrations starting at 2 o'clock (parade, fireworks...), official opening of the Walking trail finished this year and naming of RA Centre in memory of Raymond Johnson

July 13; GORA Annual Meeting

July 28 NOBS Motorcycle breakfast (RA Hall)

Île-du-Grand-Calumet

Saint-Jean-Baptiste, 23 et 24 juin (bands, car show, plusieurs activités pour enfants)

Isles-aux-Allumettes

June 28 - Annual Fred Meilleur Memorial Golf Tournament

August 10, starting at 6pm - Stone Fence Theatre: "UP AT FRED'S/ALLONS-Y" (Arena in Chapeau)

August 24-25 - AU STYLE DE L'ISLE/ISLANDFEST

September 14 - Celebration of Life/Eli Boucher

Mansfield-et-Pontefract

25 juin: Ouverture de la Maison Bryson

28-29-30 juin: Fête du Canada (beaucoup d'événements, dont entre autres trois artistes reconnus, Martin Deschamps, Breen Leboeuf et Marjo)

15 juillet: Tournoi de golf, Brigade de feu de Mansfield

2-3-4 août: Tournoi de balle, hockey mineur

Alleyn-et-Cawood

August 3rd: Mud run

Sheenboro

June 29th, Fireworks at Hotel Pontiac (Rain date: June 30th)

Canada Day, July 1st (9:30 -4): Lumberjack breakfast, games and BBQ, parade

Chichester

August 2nd: Golf tournament (Pontiac West Fire Department)

Thorne

Ouverture, nouveau garage municipal et caserne de pompiers et la Fête du Canada le lundi 1^{er} juillet 2019 de 13h à 16h

Rapides-des-Joachims

June 30: Canada Day events

June 30: Fishing event where kids learn about fishing

Campbell's Bay

Thursday June 20; Movie night in the park starting at 8:15 p.m.

Summer festival, August 16 through the 18, featuring the band little bones

Wednesday, June 26th: Fab Lab (Heritage College Campus)

Bristol

Motor Park Mud Drags, July 19th to 21st

7 M. WILL AMOS, DÉPUTÉ FÉDÉRAL DE PONTIAC

Madame la préfète Toller souligne la présence du député fédéral de Pontiac, M. Will Amos. Elle précise que le député provincial, M. André Fortin, était également présent plus tôt dans la journée pour rencontrer le Conseil. Madame la préfète cède ensuite la parole à M. Amos.

M. Amos mentionne entre autre choses que deux annonces seront effectuées le lendemain matin, une première concernant une

somme de près de 90 millions du gouvernement fédéral pour la surveillance de la qualité et de la quantité de l'eau partout au Canada et une deuxième au sujet des SADC's et de la SADC Pontiac.

non-official translation

Mr. Will Amos, MP for Pontiac

Warden Toller acknowledged the presence of the MP for Pontiac, Mr. Will Amos. She noted that the MNA for Pontiac, Mr. André Fortin, was also present earlier in the day to meet with the Council. Ms. Toller then gave the floor to Mr. Amos.

Mr. Amos mentioned, among other things, that two announcements will be made the next morning, one concerning nearly 90 million dollars from the federal government for water quality and water quantity monitoring across Canada and the other concerning SADC'S and the SADC Pontiac.

8 ANNONCE DE LA PRÉFÈTE - CONSEIL JEUNESSE

Au nom du Conseil jeunesse de la MRC de Pontiac, Madame la préfète fait une annonce concernant un événement à venir, soit un BBQ organisé par le Conseil jeunesse et qui aura lieu au Centre récréatif de Campbell's Bay le mercredi 26 juin. Tous les profits amassés iront aux victimes des inondations par l'entremise de Bouffe Pontiac. La préfète encourage tout le monde à venir participer à l'événement.

non-official translation

Announcement by the Warden - Youth Council

On behalf of the Youth Council of the MRC Pontiac, Warden Toller makes an announcement regarding an upcoming event, i.e. a BBQ hosted by the Youth Council and to be held at the Campbell's Bay RA Centre on Wednesday June 26th. All profits raised will be going towards the flood victims through Bouffe Pontiac. The Warden encourages everyone to come and participate in the event.

9 PRÉSENTATIONS

9.1 ANIMAL AIDE PONTIAC

Présentation d'Animal Aide Pontiac par Mme Katherine Morris, Facilitatrice - Stérilisation. Elle se présente ainsi que la présidente de l'organisme qui est également dans la salle, Mme Susan Bélanger.

Mme Morris mentionne qu'au cours des 11 dernières années, ils opèrent uniquement avec des bénévoles et qu'ils aident des personnes dans le besoin à avoir accès à leurs services de stérilisation pour leurs animaux domestiques,

principalement des chats. Elle souligne également que l'organisation ne reçoit aucun financement du gouvernement.

Mme Morris explique ensuite que Animal Aide offre également de l'aide aux propriétaires d'animaux de compagnie pour divers services (transport aux rendez-vous chez le vétérinaire, nourriture, aide financière pour la stérilisation, etc.). L'organisation s'efforce également d'élargir l'accès à la vaccination. L'objectif de la présentation était de faire connaître leur organisation à la MRC et de demander des fonds.

non-official translation

Presentation from Animal Aide Pontiac by Ms. Katherine Morris, Spay/Neuter Facilitator. She introduces herself and the president of the organization who is also in attendance, Ms. Susan Bélanger.

Ms. Morris mentions that for the past 11 years, they have operated solely with volunteers and that they have been helping people in financial need access their spay/neuter services for their pets, primarily cats. She also points out that they receive no financing from the government.

Ms. Morris then explains that Animal Aide also provides assistance to pet owners with various services (transportation to VET appointments, food, financial assistance for spay and neutering, ect.).

The organization is also working towards providing wider access to vaccination.

The objective with the presentation was to make the MRC aware of their organization and to request funds.

9.2 MR. MIKE HODGINS (À TITRE PERSONNEL) - FACTEURS DE SÉCURITÉ SUR LA PPJ

Présentation de M. Mike Hodgins, résident de Shawville. M. Hodgins mentionne qu'il a perdu la vue dans un accident de travail il y a 12 ans. À l'époque, il vivait à Clarendon et a dû vendre sa ferme. Ils ont construit une nouvelle maison à côté du sentier PPJ, la principale raison étant qu'il pouvait ainsi y accéder facilement. Il fait ensuite référence à la demande qu'il avait exprimée pour la construction d'une rampe au bout de la rue Thomson afin de faciliter l'accès au sentier. Il a également indiqué qu'il utilise le sentier 2, 3 fois par jour pour se promener et que ses filles l'utilisent pour aller à l'école secondaire tous les jours, tout comme les enfants des voisins dans son quartier.

M. Hodgins a également mentionné qu'il rencontrait beaucoup d'autres personnes sur le sentier, y compris des parents avec des poussettes et des aînés. Il a indiqué que lorsqu'il s'arrête et discute avec les gens qu'il rencontre, ils

mentionnent qu'ils se sentent en sécurité sur le sentier PPJ parce que c'est fait pour les joggeurs, les marcheurs ou les cyclistes.

Il a indiqué qu'à l'occasion, on voit des véhicules à quatre roues ou même parfois des voitures sur la PPJ, circuler sur les terrains des résidents qui sont adjacents au sentier, faisant du bruit et circulant sur les pelouses.

Il croit que le sentier est fait pour les gens qui marchent ou qui font du vélo, qu'ils se sentent en sécurité sur le sentier, loin des véhicules motorisés.

non-official translation

Mr. Mike Hodgins (As an individual) - Safety factors on the PPJ

Presentation by Mr. Mike Hodgins, resident of Shawville. Mr. Hodgins mentioned that he lost his sight in a workplace accident 12 years ago. At the time, he lived in Clarendon and had to sell his farm. They built a new house beside the PPJ trail, the main reason for that being that he could get onto the trail easily. He then references the request he had expressed for a ramp to be built at the end of Thomson Street to allow easier access to the trail.

He also indicated that he uses the trail 2, 3 times a day for a walk and that his daughters use it to go to high school every day, much like the neighbors' children in his subdivision.

Mr. Hodgins also mentioned that he meets many other people on the trail, including parents with baby carriages and seniors. He indicated that when he stops and talks with the people he meets, they mention that they feel safe and secure on the PPJ trail because it's just made for joggers, walking or bicycles.

He indicated that at times four wheelers or sometimes even cars are seen on the PPJ, coming on the residents' lots adjacent to the the trails, making noise and coming on the lawns.

He feels that the trail is just made for people who are walking or on a bicycle, that they feel safe on it, away from motorized vehicles.

9.3 M. MAURICE LAMARCHE (CO-PROPRIÉTAIRE, BASE MACROCARPA) - VTT SUR LA PPJ

M. Lamarche situe la Base Macrocarpa dont il est en partie le propriétaire et mentionne qu'elle existe depuis l'an 2000. Il précise que les occupants sont de jeunes familles qui ont souvent des enfants et qui reviennent année après année et qu'enfants comme adultes circulent sur la piste. Il affirme que les deux entités, terrain de camping et VTT's sur la piste cyclable, sont incompatibles, du moins à cet endroit. Il fait référence à une compensation financière si la Base Macrocarpa devait fermer ses portes à cause de l'utilisation de VTT's à cet endroit sur la piste.

M. Lamarche mentionne également que l'endroit est aussi

parsemé de chalets et fait référence au bruit qui serait occasionné par les VTT's. Il affirme qu'il ne croit pas que les gens accepteraient une telle situation, mentionnant l'enjeu de la valeur de leur chalet.

M. Lamarche fait également mention des secteurs où il ne serait plus possible pour les gens de marcher ou de faire du vélo, activités si bonnes pour la santé.

Il mentionne vouloir rappeler qu'il est difficile de démarrer des entreprises dans le Pontiac.

S'adressant au groupe en anglais, M. Lamarche indique ensuite qu'ils ont un terrain de camping depuis 2000, à une époque où la MRC voulait des commerces le long de la piste cyclable, dit-il. Il réitère que la piste cyclable traverse le terrain de camping où se trouvent les familles et les roulottees. Les enfants et les adultes se promènent le long du sentier de nombreuses fois dans la journée. M. Lamarche fait ensuite référence aux risques de blessures si les VTT étaient autorisés à circuler dans ce secteur.

M. Lamarche mentionne également que plusieurs personnes ont des chalets ou des résidences permanentes dans ce secteur. Il fait référence au bruit qui serait créé et que cela réduirait la valeur de leurs maisons et qu'ils auraient droit à une compensation pour leur perte.

M. Lamarche aborde également le fait que la PPJ fait partie d'une piste cyclable provinciale.

Il lit ensuite le texte en anglais d'un commerçant de Shawville (Art brûlant) qui lui a demandé de transmettre son message. Le propriétaire d'Art brûlant dit que les cyclistes s'arrêtent fréquemment à son magasin pour acheter du café et des grains de café, et qu'il est clairement faux de dire que les cyclistes sont 'cheap'.

non-official translation

Mr. Maurice Lamarche (Co-owner, Base Macrocarpa) - ATV's on the PPJ

Mr. Lamarche positions the Base Macrocarpa, of which he is co-owner, and mentions that it has been in existence since 2000. He points out that the occupants are young families who often have children and who come back year after year and that both children and adults walk on the trail. He claims that the two entities, campground and ATVs on the bike path, are incompatible, at least at this location. He refers to financial compensation if the Base Macrocarpa were to close its doors because of the use of ATVs at this location on the trail.

Mr. Lamarche also mentions that the area is dotted with cottages and refers to the noise that would be caused by ATVs. He says he doesn't think people would accept such a situation, mentioning the issue of the value of their cottage. Mr. Lamarche also references areas where it would no longer be possible for people to walk or cycle, activities that are

good for one's health.

He mentions that it is difficult to start businesses in the Pontiac.

Addressing the group in English, Mr. Lamarche then says that they have had a campground since 2000, at a time he says when the MRC wanted businesses along the cycling trail. He reiterates that the cycling trail runs through the campground where the families and trailers are located. Children and adults walk beside the trail many times during the day. Mr. Lamarche then references the risks of injuries if ATV's were allowed to circulate in that area.

Mr. Lamarche also mentions that many people have cottages or permanent residences in that area. He references the noise that would be created and that it would bring down the value of their homes and that they would be entitled to compensation for their loss.

Mr. Lamarche also addresses the fact that the PPJ is part of a provincial cycling trail.

He then reads the text in English of a Shawville merchant (Art brûlant) who asked him to pass on the message. The owner of Art brûlant says that cyclists frequently stop by his store to buy coffee and coffee beans, and that it is clearly not true to say that cyclists are "cheap".

9.4 M. YVES MARTINEAU, VICE-PRÉSIDENT, CLUB QUAD PONTIAC

M. Yves Martineau, vice-président du Club Quad Pontiac, dit qu'il estime qu'ils doivent répondre à certaines des préoccupations exprimées. Leur but principal n'est pas d'empêcher les gens de marcher ou de faire du vélo sur la PPJ et l'organisation ne veut pas et n'a pas besoin du secteur du sentier situé à Shawville.

Le groupe est intéressé par l'économie; ils veulent que les gens viennent ici. M. Martineau cite ensuite l'exemple de Maniwaki et des gens que la ville accueille avec les motoneiges en hiver et les VTT en été et tout au long de l'année (hôtels, restaurants, bars, dépanneurs, épiceries, stations-service, etc.), faisant également allusion à l'argent qu'ils apportent.

M. Martineau mentionne également l'importance que le Club Quad accorde à la sécurité. Il mentionne que le Club Quad n'a approché personne en ce qui concerne la PPJ, que certaines personnes les ont approchés pour s'occuper de la piste. Il dit qu'ils ont les connaissances, l'équipement et les gens pour le faire. Il ajoute également qu'ils ne mettront personne en danger, faisant référence à la sécurité et à l'installation d'obstacles qui feraient en sorte que les VTT auraient besoin de ralentir, notant cependant qu'il est impossible de tout contrôler et que des accidents surviennent.

M. Martineau donne des exemples d'avantages pour les VTT locaux qui pourraient circuler d'une localité à l'autre dans le Pontiac avec le sentier.

Il parle aussi d'un prochain voyage du Club Quad Pontiac

dans la région de la Petite-Nation et comment cela mènera à des dépenses dans cette région et se demande pourquoi cela ne peut être possible ici dans le Pontiac.

M. Martineau réitère ensuite que la sécurité est importante pour l'organisation et que peu importe le sentier qu'elle ouvre, elle veut le rendre sécuritaire.

Il parle aussi d'un événement à venir à l'Île-du-Grand-Calumet et qu'on y fera venir beaucoup de gens, des gens qui ne sont probablement jamais allés dans cette localité.

En tant que résident du Pontiac et tout en faisant référence à la diminution de la population au cours des dernières années, il dit qu'il ne veut pas que la région ferme. Il faut faire quelque chose pour amener des gens.

non-official translation

Mr. Yves Martineau, Vice-President, Club Quad Pontiac

Mr. Yves Martineau, Vice-President of Club Quad Pontiac, says he feels they need to address some of the concerns expressed. Their main goal is not to stop people to walk or bike on the PPJ and the organization doesn't want or need the area of the trail located in Shawville.

The group is interested in bringing business; they want people to come here. Mr. Martineau then cites the example of Maniwaki and the people they bring with snowmobiles in the winter and ATV's in the summer and all around the year (hotels, restaurants, bars, convenience stores, grocery stores, gas stations, etc.), also alluding to the money they bring.

Mr. Martineau also mentions the importance attached by Club Quad to safety. He mentions that Club Quad didn't approach anyone in regards to the PPJ, that some people approached them to take care of the trail. He says they have the knowledge, the equipment and the people to do it. He also adds that they will not put anyone in danger, referencing safety and the installation of obstacles that would make sure ATV's would need to slow down, noting however that it is impossible to control everything and that accidents happen. Mr. Martineau gives examples of the benefits for local ATV's that could circulate from one locality to another in the Pontiac with the trail.

He also talks about an upcoming trip of Club Quad Pontiac to the Petite-Nation area and how this will lead to money being spent in that area and wonders why that can't be possible here in the Pontiac.

Mr. Martineau then reiterates that safety is important for the organization and that whatever trail they open, they want to make it safe.

He also talks about an upcoming event in Île-du-Grand-Calumet and how they will bring a lot of people there, people who have probably never been to that locality.

As a resident of the Pontiac and while referencing the population decrease over the past years, he says he doesn't want the region to close. Something has to be done to bring

people.

9.5 MR. PAT GRAVEL, PRÉSIDENT AQRO (ASSOCIATION QUAD RÉGIONAL OUTAOUAIS)

M. Gravel commence par dire que les VTT ne sont pas des monstres. Il mentionne qu'il conduit partout en Ontario et qu'ils ont des sentiers partagés utilisés par divers types d'usagers (VTT, motocross, vélo, etc.). Lorsqu'il croise un autre usager sur l'un de ces sentiers, il ralentit. C'est une question de respect.

M. Gravel mentionne ensuite que la semaine suivante, il se rendra à Sept-Îles et qu'il serait bien d'avoir un *jamboree* dans le Pontiac et de faire venir des gens ici.

Selon lui, il s'agit d'une situation gagnant-gagnant.

non-official translation

MR. PAT GRAVEL, PRÉSIDENT AQRO (ASSOCIATION QUAD RÉGIONAL OUTAOUAIS)

Mr. Gravel begins by stating that ATV's are not monsters. He mentions that he drives all over Ontario, and that they have shared trails used by various types of users (ATV's, motorcross, bicycle, etc.). When he crosses another user on one of these trails, he slows down. It's a question of respect. Mr. Gravel then mentions that the following week, he is going to Sept-Îles to ride and that it would be nice to have a jamboree here in the Pontiac and to have people come here. In his view, this is a win win situation.

10 PÉRIODE DE QUESTIONS PUBLIQUE | PUBLIC QUESTION PERIOD

*Question d'une citoyenne, Mme Nathalie Swanson, de Clarendon où elle habite depuis plus de 23 ans.

Elle mentionne que sa question s'adresse à M. Roy et elle débute en lisant d'abord la résolution adoptée par le Conseil en avril dernier (Comité PPJ). Question: Est-ce que ce comité (Comité PPJ) est toujours valide puisque selon la Loi sur les véhicules hors-route du Québec, il est interdit aux cycloistes de se promener sur un sentier de VTT et que le Règlement de la Route Verte interdit aux VTT de circuler sur la PPJ. Il est donc impossible d'avoir un sentier multi-usage au Québec. Par conséquent, le Comité ayant le mandat d'étudier cette question ne peut accomplir son mandat.

Monsieur Roy, Directeur général de la MRC de Pontiac, répond que le Comité existe et fait les recherches actuellement pour aller chercher toutes les réponses. Le comité étudie le dossier.

*Intervention d'un citoyen, M. Paul Shea de Gatineau, ancien résident de Campbell's Bay

M. Shea indique qu'il a été heurté par un véhicule à quatre roues dans le passé sur une piste cyclable et raconte une situation qu'il a vécue l'été dernier. Il mentionne qu'il considère qu'il y a beaucoup d'intimidation sur la piste cyclable, sans faire porter le blâme à un groupe ou à un autre. Il affirme que la situation actuelle engendre de la mauvaise publicité. Il souhaite que le Conseil en vienne à une quelconque solution pour la résolution du conflit actuel dans ce dossier.

Madame la préfète Toller indique que c'est le souhait du Conseil de trouver une résolution à la situation actuelle et que le Conseil y travaille.

*Question d'une citoyenne, Mme Dominique Bomans

Mme Bomans soulève une question concernant la validité du Comité PPJ. Elle estime que si on prend un comité qui est un comité d'experts, en général dans toutes les études qui sont faites, le comité d'experts doit être constitué de gens qui sont relativement neutres. Elle affirme qu'elle ne discute pas l'incompétence ou la compétence des gens qui sont sur le Comité, mais la neutralité des gens sur ce comité qui se sont déjà prononcés en faveur de la présence de VTT'S sur la piste cyclable. Mme Bomans soutient qu'on a entendu beaucoup l'argument économique, mais que l'argument écologique est important aussi. Mme Bomans réitère sa question concernant la validité du Comité dans l'optique de son propos précédent au sujet de sa neutralité.

Le Conseiller régional M. Maurice Beauregard explique que lors de la création du Comité, tous les maires avaient l'occasion de se prononcer pour être sur le Comité. Il suggère qu'on laisse le Comité accomplir son travail et rendre compte par après de ses démarches.

La Conseillère régionale Mme Colleen Larivière rappelle que lorsqu'un Comité revient à la table des maires, ce sont tous les maires qui votent sur ses recommandations et que ce n'est pas le Comité qui décide. Elle indique qu'il s'agit d'une démarche pour en venir à une solution pour régler le problème. Elle rappelle aussi que ce sont les maires qui ont décidé eux-mêmes qu'ils voulaient siéger sur le Comité et qu'il est important de maintenant leur donner la chance de faire leur travail.

*Brève intervention d'une citoyenne faisant suite aux échanges précédents.

Madame la préfète la remercie pour son intervention.

*Question adressée par une Conseillère municipale de la municipalité de Campbell's Bay au Conseiller régional et maire de

Campbell's Bay, M. Maurice Beaugard, au sujet d'une lettre préparée par le Conseil de la municipalité. M. Beaugard procède à la lecture de la lettre :

'Madame la préfète,

Conseillers régionaux,

Chers médias

Je vous interpelle ce soir en tant que Maire de la Municipalité de Campbell's Bay.

Depuis 2015, la Municipalité de Campbell's Bay travaille un vaste projet de revitalisation de son coeur villageois. Nous avons débuté par l'élaboration d'une vision en faisant appel à une firme professionnelle et en organisant des consultations publiques auprès de nos citoyens et de nos entreprises. C'est donc une vision partagée par notre communauté que nous avons adoptée.

Bien que la Municipalité n'ait que 700 citoyens, nous disposons quand même de toutes les infrastructures publiques nécessaires au bien-être de notre communauté. Nous avons ainsi un réseau d'égouts, un réseau d'eau potable ainsi qu'un adoucisseur d'eau. Ces infrastructures représentent des investissements de plusieurs millions de dollars et donc une dette élevée pour la Municipalité. Conséquemment, nos capacités financières sont extrêmement limitées. Malgré ça, nous réalisons chaque année une nouvelle étape de notre vision grâce à des levées de fonds et à des subventions. Dans les trois dernières années, notre communauté nous a permis de collecter plus de 80 000 \$.

Malgré nos moyens limités, nous réalisons chaque année une étape de notre vision. Nous avons installé une peinture murale, puis nous avons acheté en 2016 le terrain voisin de la peinture. En 2017, nous avons aménagé un parc et nous avons installé des lumières. En 2018, nous avons construit une scène et nous avons commencé à lever des fonds pour des jeux d'eau qui sont la première étape de l'amélioration de notre parc pour enfant. En 2019, nous avons engagé une coordonnatrice pour animer nos espaces publics. En même temps, nous avons aussi acheté des nouveaux quais et nous sommes en train de changer tout le système d'éclairage de notre terrain de balle. Tout ça fait partie de notre vision établit avec notre communauté.

Je suis fier de dire que nous sommes la seule municipalité du Pontiac à avoir une telle vision et nous continuons à la mettre en place année après année. Ça ne se fait peut-être pas aussi

rapidement que nous le souhaiterions mais nous travaillons sur un projet à long terme et nous voulons faire les choses bien. Chaque nouveau projet que nous réalisons doit aussi être inclus par la suite dans notre budget annuel afin que nous apportions tout l'entretien nécessaire à ces nouvelles infrastructures.

Depuis 2015, nous avons pu compter sur le soutien de la MRC, et

plus précisément l'Entente culturelle et le Fonds de développement du territoire. En effet, depuis que le Gouvernement du Québec verse le FDT à la MRC, les élus ont accepté que des fonds soient disponibles pour un appel à projets et que les projets phasés, comme le nôtre, soient priorisés parce que la mission du Fonds de développement du territoire est d'aider à la réalisation de projets à long terme. Sur le site Internet du MAMH, le FDT est défini comme un outil pour favoriser ***la mobilisation des communautés et le soutien à la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie, notamment dans les domaines social, culturel, économique et environnemental.***

Je rappellerai aux maires que nous avons adopté, en mars 2019, le budget FDT 2019-2020 et qu'il est clairement noté que nous allions réserver 216 500 \$ à l'appel à projets et aux projets phasés. Si les projets phasés sont indiqués, c'est une preuve que le Conseil souhaite soutenir dans le temps des projets qui se réalisent sur plusieurs années. Je rappellerai aussi que la MRC a déposé une demande de subvention au FARR et que la MRC a reçu plus de 200 000 \$ de subvention pour un projet de revitalisation des coeurs villageois. C'est donc que la MRC reconnaît que travailler des visions de développement des coeurs villageois est important. Campbell's Bay fait déjà ce travail depuis 2015. Je veux souligner aussi que Campbell's Bay est traversé par la PPJ et que, contrairement à Shawville ou Fort-Coulonge, la MRC n'a jamais proposé à notre municipalité d'asphalter 3 kilomètres de la piste pour encourager l'utilisation de la piste dans le coeur de notre village et participer à son embellissement.

Depuis la création du FDT, le comité d'analyse a toujours été très ouvert à encourager les projets phasés, et Campbell's Bay n'est pas la seule municipalité à avoir déposé ce type de projet. Par contre, le FDT n'a jamais eu pour mission de financer l'entretien des infrastructures puisqu'il s'agit d'un fonds de développement, comme son nom l'indique.

Mais voilà, soudainement, sans qu'aucune discussion n'ait été tenue au conseil des maires et sans que les maires aient été interpellés sur le sujet avant le comité d'analyse, les projets phasés comme le notre ne sont soudainement plus devenus une priorité. La Municipalité de Campbell's Bay n'a jamais sous-entendu qu'un montant en particulier lui était dû et nous aurions été ravis d'accepter une aide financière, même un petit montant. Mais cette année, notre projet a été refusé et le Conseil et moi-même n'avons obtenu aucune réponse qui explique pourquoi notre démarche n'a pas reçu de soutien de la MRC alors que nous avons prouvé, depuis 2015, que nous travaillons toujours la même vision et que nous faisons tous les efforts pour contribuer financièrement aux projets, au moment de leur réalisation ou pour leur entretien par la suite.

La MRC travaille sur des visions de développement stratégique et sur des projets de revitalisation de coeurs villageois. La municipalité de Campbell's Bay est déjà dans ce processus depuis des années et nous ne comprenons pas pourquoi la MRC a cessé de nous soutenir. Devons-nous être punis d'avoir été visionnaire et

de nous être pris en main?

Je suis heureux pour mes voisins qu'ils aient reçu une aide financière de la MRC mais leurs projets sont très similaires au notre et nous n'avons jusqu'à présent reçu aucune réponse valable de la MRC qui justifie pourquoi ces municipalités ont pu recevoir de l'argent et que la Municipalité de Campbell's Bay n'en a pas eu alors que son projet cadre dans la définition du FDT.

Je comprends que notre projet de parc de jeux d'eau n'est peut-être pas ce que la MRC attend d'un projet de développement. Mais je rappelle que ces jeux sont notre **4e phase** de notre projet de revitalisation. Notre 5e phase sera le développement de nouvelles infrastructures de jeux pour enfants autour de ces jeux d'eau. Nous sommes donc logiques dans nos démarches.

Je rappelle aussi que les infrastructures de loisirs, surtout celles pour enfants, sont essentielles pour la rétention des familles et pour l'attraction de nouvelles familles dans nos villages. Le Pontiac subit un grave exode des jeunes, notre population vieillit, nos commerces ont de plus en plus de difficultés à survivre et le conseil de la Municipalité de Campbell's Bay tente, selon ses moyens, d'offrir à nos citoyens le meilleur cadre de vie possible, tout comme doit le faire le département du développement de la MRC.

La Municipalité a le sentiment que la MRC n'a pas joué son rôle de soutien et d'appui au développement économique de notre Municipalité qui travaille avec acharnement depuis 2015 à la revitalisation de son village et nous souhaiterions obtenir des réponses claires pour justifier une telle prise de position.'

Madame la préfète Toller remercie le Conseiller régional et lui mentionne qu'une réponse écrite sera fournie afin de transmettre l'information requise.

*Intervention de Mme Lynne Lavery qui demande de distribuer un dossier aux maires. Elle encourage les maires à lire la documentation fournie. Elle indique également qu'ils ont de leur côté appris du gouvernement qu'il y a deux règles distinctes pour les sentiers de VTT et les pistes cyclables. Elle souligne également qu'il y a de nombreuses possibilités pour les VTT et qu'à l'heure actuelle, il y a 27 cyclistes qui séjournent à Spruceholme, visitant des restaurants et dépensant leur argent, et que les cyclistes ne viendront pas s'il y a des VTT sur la PPJ.

non-official translation

*Question from a citizen, Ms. Nathalie Swanson, from Clarendon where she has lived for more than 23 years

She mentioned that her question is for Mr. Roy and she began by

first reading the resolution adopted by the Council last April (PPJ Committee). Question: Is this committee (PPJ Committee) still valid since, according to the Act respecting off-highway vehicles, cyclists are prohibited from riding on an ATV trail and that the Route Verte Regulation prohibits ATVs from riding on the PPJ. It is therefore impossible to have a multi-use trail in Quebec. Therefore, the Committee with the mandate to study this issue cannot fulfill its mandate.

Mr. Roy, Director General of the Pontiac MRC, replied that the Committee exists and is currently doing the research to find all the answers. The committee is studying the matter.

*Intervention from a citizen, Mr. Paul Shea from Gatineau, former resident of Campbell's Bay

Mr. Shea indicates that he has been hit by a four wheeler in the past on a cycling path and recounts a situation he experienced last summer. He mentioned that he considers that there is a lot of intimidation on the bike path, without blaming one group or another. He says that the current situation is generating bad publicity. He hopes that the Council will come to some kind of solution for the resolution of the current conflict in this case.

Warden Toller said that it is the Council's wish to find a resolution to the current situation and that the Council is working on it.

*Question from a citizen, Ms Dominique Bomans

Ms. Bomans raised a question regarding the validity of the PPJ Committee. She believes that if we take a committee that is a committee of experts, generally in all the studies that are done, the committee of experts must be made up of people who are relatively neutral. She stated that she was not discussing the incompetence or competence of the people on the Committee, but the neutrality of the people on the Committee who had already expressed their support for the presence of ATVs on the bike path. Ms. Bomans argues that the economic argument has been heard a lot, but that the ecological argument is also important. Ms. Bomans reiterated her question regarding the validity of the Committee in light of her previous comment about its neutrality.

Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard explained that when the Committee was created, all mayors had the opportunity to be on the Committee. He suggested that the Committee should be allowed to do its work and then report back.

Regional Councillor Colleen Larivière reminded everyone that when a Committee returns to the mayors' table, all mayors vote on its recommendations and that it is not the Committee that decides. She indicated that this is a process to come to a solution to solve

the problem. She also reminded that it was the mayors who decided themselves that they wanted to sit on the Committee and that it is important to now give them the opportunity to do their job.

*Brief intervention by a citizen following previous exchanges.

Warden Toller thanks her for her intervention.

*Question from a Councillor of the Municipality of Campbell's Bay to the Regional Councillor and Mayor of Campbell's Bay, Maurice Beauregard, regarding a letter prepared by the Municipality's Council. Mr. Beauregard reads the letter:

' Madam Warden,

Regional Councilors,

Dear media,

I am calling on you tonight as Mayor of the Municipality of Campbell's Bay.

Since 2015, the Municipality of Campbell's Bay has been working on a major project to revitalize its village core. We began by developing a vision using a professional firm and organizing public consultations with our citizens and businesses and that has since been adopted by our community.

Although the Municipality only has 700 citizens, we still have all the public infrastructures necessary for the well-being of our community. We have a sewer system, a potable water system and a water softener. These infrastructures represent multi-million dollar investments and therefore a high debt for the Municipality. As a result, our financial capabilities are extremely limited. In spite of that, every year we realize a new phase of our vision through fundraising and grants, and in the past three years, our community has raised more than \$ 80,000.

In spite of our limited means, each year we realize a new step towards our vision.

In 2015

- we installed a mural painting representing our towns history and culture

In 2016

- we bought the land next to the painting.

In 2017

- we built a park and installed lights.

In 2018

- we built a stage and started raising money for a splash pad, which is the first step in improving our children's park.

In 2019

- we hired a project coordinator to develop activities within our public spaces.

- We bought and installed new docks and

- We are in the process of changing the entire lighting system of our ball field.

I am proud to say that we are the only municipality in Pontiac to be so proactively committed to our phased community vision. It may not be as fast as we would like, but we are working on a long-term project and we want to do things properly. Each new project that we realize must also be included in our future annual budget so that we provide all the necessary maintenance for these new infrastructures.

Since 2015, we have been able to count on the support of the MRC, and more specifically the Cultural Agreement and the Territory Development Fund, commonly known as the FDT. In fact, since the Government of Quebec contributes to the FDT within the MRC, the elected officials accepted that funds be available for a call for projects and that phased projects, such as ours, are prioritized because the mission of the Territory Development Fund is to assist in the realization of long-term projects. On the MAMH website the FDT is defined as a tool to promote ***the mobilization of communities and support for the implementation of structuring projects to improve living environments, particularly in the social, cultural, economic and environmental fields.***

I would remind the mayors that, in March 2019, we adopted the FDT 2019-2020 budget and that it is clearly noted that we would reserve \$ 216,500 for the call for projects and phased projects: proof that the Council wishes to support long-term projects. I will also remind you that the MRC has submitted a grant application to the FARR and that the MRC has received more than \$ 200,000 in grants for a project to revitalize village cores. Therefore, it is clear that the MRC recognizes that visions to develop our village cores are important. Campbell's Bay has been doing this work since 2015. I would also like to point out that Campbell's Bay is crossed by the PPJ and that, unlike Shawville or Fort-Coulonge, the MRC has never proposed to our municipality to asphalt 3 kilometers of the track to encourage the use of the trail in the heart of our village and participate in its beautification.

Since the creation of the FDT, the Analysis Committee has always been very open in encouraging phased projects, and Campbell's Bay is not the only municipality to have submitted this type of project. On the other hand, the FDT has never had the mission of financing infrastructure maintenance because it is a development

fund, as its name suggests.

But now, without any discussion amongst the council of mayors and without the mayors being interpellated on the subject before the committee analysis, phased projects like ours suddenly no longer became a priority. The Municipality of Campbell's Bay never implied that a specific amount was owed to it and we would have been delighted to accept financial assistance, even a small amount. But this year, our project was refused and the Council and I did not get any answers as to why our approach did not receive support from the MRC despite similar projects being funded elsewhere in the region.

I understand that our splash pad project may not be what the MRC expects from a development project. But I remind you that this splash pad is the **4th phase** of our revitalization project. Our 5th phase will be the development of new playground infrastructures for children around these water games. We are therefore logical in our efforts.

I also want to stress that recreational facilities, especially those for children, are essential for the retention of families and the attraction of new families to our villages. The Pontiac is undergoing a serious exodus of young people, our population is aging, our businesses are finding it increasingly difficult to survive and the council of the Municipality of Campbell's Bay is trying, according to its means, to offer our citizens the best way of life possible, just as the Department of Development of the MRC must do.

The MRC has not played its role of supporting and backing the economic development of our municipality which has been working hard since 2015 to revitalize its village and we would like to obtain clear answers to justify this standpoint.'

Warden Toller thanked the Regional Councillor and informed him that a written response would be provided to provide the required information.

*Intervention by Ms. Lynne Lavery who asks to distribute a folder to mayors. She encourages mayors to read the documentation provided. She also indicates that on their end they have learned from the government that there are two distinct rules for ATV trails and cycling trails. She also points out that there are many opportunities for ATV's and that right now, there are 27 cyclists staying at Spruceholme, visiting restaurants, spending their money, and that cyclists will not come if there are ATV's on the PPJ.

11 SUIVI DES COMITÉS | COMMITTEE FOLLOW-UP

C.M. 2019-06-04

11.1 RÉSOLUTION, ÉVALUATION - ENTENTE, FIRME RelevEval

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac veut favoriser l'expertise et la qualité du service à la clientèle dans son service

d'évaluation;

ATTENDU QU'à cette fin la MRC veut offrir un Plan de formation et de support au bénéfice des employés de son service d'évaluation;

ATTENDU que ce plan de formation et de support est une activité budgétée en 2019 mais constitue une activité hors mandat dans le cadre de l'entente signée en 2015 qui lie la MRC de Pontiac à la firme d'évaluation Servitech;

ATTENDU que la MRC veut désormais confier ce mandat à la firme RelevEval inc.;

ATTENDU que ce mandat attribué à RelevEval inc. respecte l'entente signée avec Servitech en 2015;

ATTENDU que ce mandat débute immédiatement et prendra fin le 31 décembre 2019;

ATTENDU que trois indicateurs et cibles de performance ont été identifiés qui témoigneront de résultats concrets au 31 décembre 2019;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le Conseiller régional M. David Rochon et résolu d'autoriser le directeur général à signer une entente avec la firme RelevEval

ADOPTÉE

non-official translation

Resolution, Evaluation - Agreement, RelevEval,

WHEREAS the Pontiac MRC wants to promote expertise and quality customer service in its evaluation service;

WHEREAS to this end, the MRC wishes to offer a Training and Support Plan for the benefit of its evaluation department employees;

WHEREAS this training and support plan is a budgeted activity in 2019 but constitutes an activity outside the mandate under the agreement signed in 2015 that links the Pontiac MRC to the evaluation firm Servitech;

WHEREAS the MRC now wishes to entrust this mandate to the firm RelevEval inc.;

WHEREAS this mandate assigned to RelevEval Inc. is in

accordance with the agreement signed with Servitech in 2015;

WHEREAS this mandate begins immediately and ends on December 31, 2019;

WHEREAS three performance indicators and targets have been identified that will reflect concrete results as of December 31, 2019;

AS A RESULT,

It is proposed by Regional Councillor Mr. David Rochon and resolved to authorize the Director General to sign an agreement with the firm RelevEval.

CARRIED

C.M. 2019-06-05

11.2 COMITÉ DE FORESTERIE - ADOPTION DU PV

Il est proposé par la Conseillère régionale Mme Colleen Larivière et résolu d'adopter le procès-verbal de la première réunion du Comité de foresterie tenue le mardi 4 juin 2019, qui comprend entre autres la nomination de Mme Jane Toller à titre de présidente du Comité ainsi que l'établissement des règles de fonctionnement et des objectifs du Comité.

ADOPTÉE

non-official translation

FORESTRY COMMITTEE - ADOPTION OF THE MINUTES

It is moved by Regional Councillor Ms. Colleen Larivière and resolved to adopt the minutes of the first meeting of the Forestry Committee held on Tuesday, June 4, 2019, which include among other things the appointment of Ms. Jane Toller as Chair of the Committee and the establishment of the Committee's operating rules and objectives.

CARRIED

C.M. 2019-06-06

11.3 RÉSOLUTION - TRANSCOLLINES

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a adopté une résolution (C.M 2016-08-16) pour confier à Transcollines le mandat de gérer et de fournir un service de transport collectif reliant la municipalité de L'Isle-aux-Allumettes au secteur Aylmer à Gatineau ;

ATTENDU QUE suite à la même résolution, la MRC de Pontiac, la municipalité de Pontiac et Transcollines ont signé

le (DATE) l'entente RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES, définissant les responsabilités des parties

ATTENDU QUE ce protocole stipule, à l'article 3.8, que " la MRC convient de nommer, par résolution du conseil de la MRC, un officier responsable du transport interrégional afin de faciliter les communications entre la MRC et la Transcollines " ;

ATTENDU QUE l'article 3.9 du protocole stipule que " la MRC peut nommer par résolution du conseil de la MRC qui sera envoyée à Transcollines, un représentant élu ou un employé de la MRC pour assister, avec voix et sans droit de vote, aux réunions du CA de Transcollines " ;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Brent Orr et adopté de nommer M. Bernard Roy pour représenter la MRC dans toutes les communications avec Transcollines tel que prévu à l'article 3.8 de la RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES. Il est également résolu de nommer M. Roy pour représenter la MRC au CA Transcollines, avec voix et sans droit de vote, comme spécifié à l'article 3.9 du protocole.

ADOPTÉE

non-official translation

RESOLUTION - TRANSCOLLINES

WHEREAS the MRC Pontiac had passed a resolution (C.M 2016-08-16) to entrust Transcollines the mandate to manage and provide a collective transportation service connecting the municipality of L'Isle-aux-Allumettes to the Aylmer sector in Gatineau;

WHEREAS following the same resolution, the MRC Pontiac, the municipality of Pontiac and Transcollines signed on (DATE) the agreement RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES, defining the responsibilities of the parties

WHEREAS this protocol states, in Article 3.8, that 'the MRC agrees to appoint, by resolution of the MRC council, an officer in charge of inter-regional transportation in order to facilitate communications between the MRC and Transcollines' ;

WHEREAS Article 3.9 of the protocol states that 'the MRC may appoint by resolution of the MRC council that will be sent to Transcollines, an elected representative or employee of the MRC to attend, with voice and without right

of vote, in the meetings of the Board of Transcollines';

It is proposed by Regional Councillor Mr. Brent Orr and carried to appoint Mr. Bernard Roy to represent the MRC in all communications with Transcollines as specified in Article 3.8 of the RÉGIE INTERMUNICIPALE DE TRANSPORT DES COLLINES. It is also resolved to appoint Mr. Roy to represent the MRC at the Transcollines Board, with voice and without right of vote, as specified in Article 3.9 of the Protocol.

CARRIED

C.M. 2019-06-07

11.4 VILLA JAMES SHAW

ATTENDU que Villa James Shaw fournira un service essentiel pour la population du Pontiac;

ATTENDU que Villa James Shaw vise à soulager les conditions associées à la vieillesse et à la perte d'autonomie en fournissant des logements résidentiels spécialement adaptés, des installations connexes et des services de soutien;

ATTENDU que Villa James Shaw vise à soulager les conditions associées à une déficience physique ou mentale en fournissant des logements résidentiels spécialement adaptés, des installations connexes et des services de soutien;

ATTENDU que la MRC de Pontiac a un intérêt à soutenir le démarrage de cette résidence;

ATTENDU que sans ce soutien, Villa James Shaw aura de la difficulté à obtenir la totalité du financement externe nécessaire à leur démarrage;

Il est proposé par le conseiller régional M. Winston Sunstrum et résolu que la MRC de Pontiac s'engage à soutenir le démarrage de Villa James Shaw avec un engagement pour une contribution de 50,000\$.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS Villa James Shaw will provide an essential service to the Pontiac population;

WHEREAS Villa James Shaw aims to alleviate the conditions associated with aging and loss of autonomy by providing specially adapted residential housing, related facilities and support services;

WHEREAS Villa James Shaw aims to alleviate the conditions associated with a physical or mental disability by providing specially adapted residential housing, related facilities and support services;

WHEREAS the MRC Pontiac has an interest in supporting the start-up of this residence;

WHEREAS without this support, Villa James Shaw will have difficulty obtaining the totality of the external financing necessary to support their start-up;

It is moved by Regional Councillor Mr. Winston Sunstrum and resolved that the MRC Pontiac agrees to support the start-up of Villa James Shaw with a commitment for a contribution of \$ 50,000.

CARRIED

C.M. 2019-06-08

11.5 SENTIER PPJ

Considérant la récente réunion tenue par le Comité PPJ et son étude de la question d'un sentier PPJ multi-usages, il est proposé par le Conseiller régional M. Serge Newberry et résolu d'obtenir les renseignements suivants avant de prendre une décision sur l'avenir du sentier de la PPJ :

- Un avis juridique sur les droits et les risques liés à la conversion potentielle d'une partie du sentier PPJ en un sentier multi-usages et/ou un sentier réservé exclusivement aux VTT;
- Des réponses sur les questions d'assurance et de responsabilité, ainsi que sur la façon dont la couverture d'assurance de la MRC sera affectée;
- Réponses sur l'impact potentiel d'une conversion partielle de la PPJ en un sentier multi-usages ou en un sentier exclusivement pour VTT sur la désignation du sentier comme faisant partie de la Route verte et par conséquent sur la subvention annuelle reçue par la MRC;
- Toute la documentation nécessaire concernant les implications financières;
- Toute autre documentation pertinente.

ADOPTÉE

non-official translation

PPJ TRAIL

Considering the recent meeting held by the PPJ Committee and its study of the issue of a PPJ multi-use trail, it is proposed by Regional Councillor Mr. Serge Newberry and resolved to obtain the following information before making a decision on the future of the PPJ trail:

- A legal opinion on the rights and risks related to a potential conversion of a portion of the PPJ trail into a multi-use trail and/or a trail exclusively for ATVs;
- Answers on insurance issues and liability, as well as how the MRC's insurance coverage will be affected;
- Answers on the potential impact of a partial conversion of the PPJ into a multi-use or ATV-only trail on the designation of the trail as part of the Route verte and consequently on the annual grant received by the MRC;
- All necessary documentation concerning financial implications; and
- Any other relevant documentation.

CARRIED

12 ADMINISTRATION GÉNÉRALE | GENERAL ADMINISTRATION

C.M. 2019-06-09

12.1 TRANSPORT COLLECTIF - TRANSPORACTION (PLAN DE DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF)

CONSIDÉRANT le transport collectif et adapté dans la MRC de Pontiac conformément aux articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec, la MRC de Pontiac a déclaré sa compétence, le 22 juin 2010, à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien, et ce, pour la gestion du transport collectif de personnes incluant le transport adapté par le biais du règlement numéro 163-2010.

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, la MRC a conclu une entente de services avec TransporAction Pontiac afin que celle-ci offre, maintienne et développe le service de transport adapté et collectif sur son territoire.

CONSIDÉRANT QUE grâce à cette entente, ladite corporation bénéficie de subventions provenant du MTQ, notamment par l'entremise du Programme d'aide gouvernementale au transport collectif en milieu rural et le Programme d'aide gouvernementale au transport adapté aux personnes handicapées.

CONSIDÉRANT QUE TransporAction Pontiac (TAP)

est un service de transport collectif et adapté. Il permet à la population pontissoise, répartie sur un territoire immense, de se déplacer et d'avoir accès à des services.

CONSIDÉRANT QUE pour obtenir la subvention, les organismes doivent confirmer le montant de leur participation par résolution et produire le plan de développement du transport collectif conforme à l'article 13 c) des Modalités d'application 2014 (annexe 4).

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Pontiac a produit au MTQ les documents requis pour sa demande de subvention au montant de 75 000\$ et que celle-ci est conforme aux exigences contenues dans les modalités d'application du Programme d'aide gouvernemental à l'amélioration des services en transport collectif.

Il est proposé par la Conseillère régionale Mme Lynne Cameron et résolu d'appuyer le dépôt du document 'Plan de développement du transport collectif 2019 pour la MRC de Pontiac et TransporAction Pontiac' afin de continuer à offrir aux aînés et aux jeunes familles défavorisées des municipalités du territoire, des services de transport collectif qui sont peu ou pas accessibles autrement.

ADOPTÉE

non-official translation

Development Plan for the 2019 Collective transit for the MRC Pontiac and TransporAction Pontiac

WHEREAS collective and adapted transit in the MRC Pontiac in conformity with act 678.0.2.1 and following of the Municipal Code of Québec, the MRC Pontiac affirmed its jurisdiction, on June 22, 2010, in respect of all the local municipalities whose territory is situated within its own, and that, for the management of public transport of people, including adapted transportation as indicated in Bylaw number 163-2010.

WHEREAS to do this, the MRC Pontiac entered into a service agreement with TransporAction so that they can provide, maintain and develop the Para-transit service for the territory.

WHEREAS through this agreement, the said corporation receives funding from the MTQ, including through the government assistance program for public transit in rural areas and the government assistance program for adapted transportation for people with disabilities.

WHEREAS TransporAction Pontiac (TAP) is an adapted public transit service. It enables the population

of the Pontiac that is spread over a vast area, to move and have access to various services.

WHEREAS in order to receive the grant, the organizations must confirm the amount of participation by resolution and produce a public transit development plan in accordance with Article 13 c) 2014 Implementing rules (Appendix 4).

WHEREAS the MRC Pontiac produced to the MTQ the documents required for the grant application of \$ 75,000 and it complies with the requirements in the application for a government assistance program for improving public transit services;

It is proposed by Regional Councillor Ms. Lynne Cameron and resolved to support the filing of the document 'Development Plan for the 2019 Collective transit for the MRC Pontiac and TransporAction Pontiac' in order to continue to provide seniors and young families in need of the municipalities on the territory services for collective transit that are few or otherwise not available.

CARRIED

C.M. 2019-06-10

12.2 RÉSOLUTION - INONDATIONS (FLOOD 2019)

ATTENDU QUE les victimes des inondations le long de la rivière des Outaouais attendent des renseignements fiables sur les facteurs qui ont contribué aux récentes inondations, sur la probabilité qu'elles se reproduisent et sur la probabilité que des mesures de secours soient mises en œuvre avant de prendre des décisions concernant la réinstallation (c.-à-d. le rachat) ou la réparation de leur maison ou chalet. Il est proposé par la mairesse suppléante de la municipalité de Fort-Coulonge, Mme Debbie Laporte, et résolu:

QUE la Municipalité régionale de comté de Pontiac, par l'entremise de la préfète, demande aux gouvernements fédéral et provincial de procéder à un examen technique véritablement indépendant de l'infrastructure actuelle des barrages et réservoirs dans le bassin versant de la rivière des Outaouais, afin de déterminer si cette infrastructure est " utilisée au mieux " pour prévoir, réduire ou éliminer les inondations sur la rivière des Outaouais et ses affluents;

QUE la Municipalité régionale de comté de Pontiac, par l'entremise de la préfète, demande aux gouvernements fédéral et provincial de procéder à un examen véritablement indépendant du mandat, du modèle de gouvernance, des procédures et des politiques de la Commission de planification de la régularisation de la rivière des Outaouais, dans le but de déterminer leur pertinence pour (1) assurer la gestion intégrée des réservoirs et barrages du bassin versant

de la rivière des Outaouais et (2) réduire le dommage des inondations le long de la rivière des Outaouais et dans ses affluents;

QUE la Municipalité régionale de comté de Pontiac, par l'entremise de la préfète, demande aux gouvernements fédéral et provincial de mener une étude véritablement indépendante sur la faisabilité d'ajouter une capacité de réservoir dans le bassin versant de la rivière des Outaouais afin de réduire les inondations le long de cette rivière et de ses affluents;

QUE la Municipalité régionale de comté de Pontiac, par l'entremise de la préfète, demande au gouvernement provincial (1) de modifier les conditions d'admissibilité à l'aide financière en vertu du " Programme d'indemnisation et d'aide financière pour les sinistrés " pour inclure les résidences saisonnières (chalets) et principales, tant pour les résidents du Québec que pour les non-résidents, et (2) de remplacer les allocations de relocalisation actuelles par une valeur marchande.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

non-official translation

RESOLUTION - FLOODS (FLOOD 2019)

WHEREAS flood victims along the Ottawa River are waiting for reliable information on the factors contributing to recent flooding events, the likelihood of reoccurrence, and the likelihood of flood relief measures being implemented, before making decisions on relocating (i.e., being bought out) or repairing their homes and/or cottages. It is moved by the pro-mayor of the municipality of Fort-Coulonge, Ms. Debbie Laporte, and resolved:

THAT the Pontiac Regional County Municipality, through the Warden, request the Federal and Provincial governments to conduct a truly independent technical review of the existing dam and reservoir infrastructure in the Ottawa River watershed with a goal of determining if "best use" is being made of the said infrastructure to forecast, reduce, or eliminate flooding along the Ottawa River and its tributaries;

THAT the Pontiac Regional County Municipality, through the Warden, request the Federal and Provincial governments to conduct a truly independent review of the Ottawa River Regulation Planning Board mandate, governance model, operating procedures and policies, with a goal of determining the appropriateness of same to (1) ensure the integrated management of all reservoirs and dams in the Ottawa River watershed,2) minimize damage from flooding along the Ottawa River and its tributaries;

THAT the Pontiac Regional County Municipality, through the Warden, request the Federal and Provincial governments to conduct a truly independent study into the feasibility of adding reservoir capacity in the Ottawa River watershed as a means to reduce flooding along the Ottawa River and its tributaries;

THAT the Pontiac Regional County Municipality, through the Warden, request the Provincial government to (1) change the eligibility requirements for financial assistance under the "Disaster Relief Program" to include both seasonal (cottages/principal residences, for both Quebec residents and non-Quebec residents, and, (2) replace the existing relocation allowances from current "caps" to market value.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2019-06-11

12.3 INONDATIONS - SOUTIEN À TOUS LES PAYEURS DE TAXES

Il est proposé par la conseillère régionale Mme Colleen Larivière et résolu que le gouvernement du Québec, par l'entremise de ses programmes destinés aux victimes des inondations, considère fournir un soutien et une compensation à tous les payeurs de taxes touchés par les inondations (incluant les propriétaires de chalets). Il est aussi résolu que cette résolution soit transmise au Premier ministre du Québec ainsi qu'à la Ministre de la sécurité publique du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

non-official translation

FLOODS - SUPPORT FOR ALL TAXPAYERS

It is moved by Regional Councillor Ms. Colleen Larivière and resolved that the government of Québec, through its programs for flood victims, consider providing assistance and compensation to all taxpayers affected by the flooding (including cottagers). It is also resolved that this resolution be sent to the Prime Minister of Québec and the Minister of Public Security of Québec.

CARRIED UNANIMOUSLY

13 RAPPORT FINANCIER

C.M. 2019-06-12

13.1 FINANCES

LISTE DES COMPTES A PAYER ET LA LISTE DES COMPTES PAYÉS

Il est proposé par le Conseiller régional M. James Gibson et

résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant de 67 620.72\$ de la liste des comptes à payer de la MRC de Pontiac, et le montant de 487 911.60\$ de la liste des comptes payés.

APPROBATION DES DÉPENSES DE VOYAGE ET D'AFFAIRES DES ÉLUS DEPUIS LA DERNIÈRE RÉUNION

Il est également résolu que le Conseil des maires de la MRC de Pontiac autorise le montant payé pour les dépenses de frais de voyage et d'affaires des élus de la MRC de Pontiac au montant de 946.65\$ pour la période de paie 11 pour l'année 2019.

ADOPTÉE

LISTS OF ACCOUNTS PAYABLE AND LIST OF PAYMENTS

It is moved by Regional Councillor Mr. James Gibson and resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the list of accounts payable in the amount of \$67 620.72 and the list of payments in the amount of \$487 911.60.

APPROVAL OF THE TRAVEL AND BUSINESS EXPENSES OF ELECTED OFFICIALS SINCE THE LAST MEETING

It is also resolved that the Council of Mayors of the Pontiac MRC authorize the amount paid for the travel and business expenses of the elected officials of the MRC Pontiac in the amount of \$946.65 for pay period 11 of the year 2019.

CARRIED

C.M. 2019-06-13

13.2 RESPONSABLE AUPRÈS DE VISA DESJARDINS

Attendu que Gabriel Lance a quitté son emploi à la MRC de Pontiac;

Attendu que M. Lance était le délégué pour les comptes de Visa Desjardins;

Il est proposé par la préfète suppléante Mme Kim Cartier-Villeneuve et résolu:

1. que la MRC de Pontiac délègue à la personne identifiée ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);
2. que la MRC de Pontiac soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à

l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

3. que la MRC de Pontiac s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

4. que la personne identifiée ci-après soient autorisée à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

5. que la personne identifiée ci-après puisse désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom du délégué:

Bernard Roy Directeur général

6. que la Fédération puisse considérer que cette résolution est en vigueur tant qu'elle n'aura pas reçu un avis écrit de sa modification ou de son abrogation.

ADOPTÉE

non-official translation

PERSON RESPONSIBLE WITH VISA DESJARDINS

Whereas Gabriel Lance has left his job at the Pontiac MRC;

Whereas Mr. Lance was the delegate for the Visa Desjardins Accounts;

It is moved by pro-warden Ms. Kim Cartier-Villeneuve and resolved :

1. the MRC Pontiac delegate to the persons identified below the authority to enter into an agreement in order to request the issuance of one or more Desjardins credit cards (the "cards"), including renewal thereof upon expiry and replacement thereof as needed, with the credit limit(s) granted by the Fédération des caisses Desjardins du Québec (the "Federation");

2. the MRC Pontiac be indebted to the Federation for amounts advanced and for any other debts related to use of the cards and any product related thereto, including for amounts that may exceed the applicable credit limit(s), as well as for the applicable fees and interest;

3. the MRC Pontiac undertake to ensure that the cards are used in accordance with the terms and conditions of the Federation's variable credit agreement that accompanies them and to assume liability for all debts and obligations that may result from failure to comply with such terms;

4. the person identified below be authorized to sign any document that is useful or necessary to give full effect to this resolution, and to request any change to the issued cards, including any increase of the credit limit(s) that they have all of the rights and powers required to manage and use the card account;

5. the person identified below may indicate to the Federation the persons responsible for managing the card account, including the designation and withdrawal of the company's representatives who are authorized to obtain a card, the distribution and amendment of the authorized credit limits, and the addition and withdrawal of options related to the card, if any;

Name of delegated person:

Bernard Roy Director General

6. the Federation may consider this resolution to be in effect until it receives written notice that it has been amended or repealed.

CARRIED

C.M. 2019-06-14

13.3 FACTURES PÉRIODE ESTIVALE 2019 | SUMMER INVOICES 2019

Il est proposé par le Conseiller régional M. Carl Mayer et résolu de mandater la préfète, madame Jane Toller, et le directeur général, monsieur Bernard Roy, d'approuver pour et au nom de la MRC de Pontiac les factures à payer pour la période estivale de 2019.

ADOPTÉE

non-official translation

SUMMER INVOICES

It is moved by Regional Councillor Mr. Carl Mayer and resolved to mandate the Warden, Mrs. Jane Toller, and the Director General, Mr. Bernard Roy, to approve for on behalf of the MRC Pontiac the

bills to be paid for the summer 2019 period.

CARRIED

14 INFRASTRUCTURES RÉGIONALES | REGIONAL INFRASTRUCTURES

C.M. 2019-06-15

14.1 VOIE NAVIGABLE - ENTENTE AVEC M. GERRY CAMERON

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac souhaite offrir un service régional de transbordement de bateaux sur la rivière des Outaouais;

ATTENDU QUE Gerry Cameron possède une entreprise qui peut aider la MRC dans cet objectif;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac peut signer un contrat avec M. Cameron;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Donald Gagnon et résolu que la MRC de Pontiac signe un contrat avec M. Gerry Cameron pour assurer le service de transbordement des bateaux sur la rivière des Outaouais pour l'année 2019.

ADOPTÉE

non-official translation

WATERWAY - Agreement with Mr. Gerry Cameron.

WHEREAS the MRC Pontiac wishes to offer a regional lift service for boats on the Ottawa River;

WHEREAS Mr. Gerry Cameron owns a business that can assist the MRC in this objective;

WHEREAS the MRC of Pontiac may sign a contract with Mr. Cameron;

It is moved by Regional Councillor Mr. Donald Gagnon and resolved that the Pontiac MRC sign a contract with Mr. Gerry Cameron to provide the transshipment service of the boats on the Ottawa River for the year 2019.

CARRIED

15 GESTION DU TERRITOIRE | MANAGEMENT OF TERRITORY

C.M. 2019-06-16

15.1 APPROBATION DU REGISTRE ANNUEL DE PROJETS ET LE BILAN DE LA PLANIFICATION ANNUELLE DU PROGRAMME D'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS (PDF)

Attendu que ce Conseil, par la résolution numéro C.M.2018-06-07, autorisait la signature du renouvellement d'une

entente avec le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

Attendu que la MRC de Pontiac, à titre de délégué désigné pour administrer l'entente du PADF, a préparé une version finale du registre annuel des projets et du bilan de la planification annuelle couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} mars 2019;

Attendu que la version du registre annuel des projets ainsi que du bilan de la planification annuelle couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} mars 2019 doit être approuvée par résolution du conseil des maires de chacun des délégués de l'entente;

Attendu que la version du registre annuel des projets couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} mars 2019 doit être signée par la direction générale de chacun des délégués de l'entente;

En conséquence, il est proposé par la Conseillère régionale Mme Lynne Cameron et résolu que le Conseil de MRC de Pontiac approuve le registre annuel des projets ainsi que le bilan de la planification annuelle couvrant la période du 1^{er} juillet 2018 au 1^{er} mars 2019. Il est également résolu que le Conseil de MRC de Pontiac autorise le directeur général de la MRC, Monsieur Bernard Roy, à signer la version finale du registre annuel de projets 2018-2019.

LE VOTE EST APPELÉ :

1 représentant vote « CONTRE »;

Le Conseiller régional M. Serge Newberry inscrit sa dissidence (demande pour des données budgétaires supplémentaires, PADF).

La résolution portant le numéro de référence C.M. 2019-06-16 est ainsi adoptée avec dissidence.

non-official translation

APPROVAL OF THE ANNUAL PROJECT REGISTER AND THE ANNUAL PLANNING REVIEW OF THE SUSTAINABLE FOREST MANAGEMENT (PADF) PROGRAMME

Whereas this Council, by resolution number C.M.2018-06-07, authorized the signing of the renewal of an agreement with the Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs under the Sustainable Forest Management Program (PADF);

Whereas the MRC of Pontiac, as the delegated authority

designated to administer the PADF agreement, has prepared a final version of the annual project register and annual planning review covering the period from July 1, 2018 to March 31, 2019;

Whereas the version of the annual project register and the annual planning report covering the period from July 1, 2018 to March 1, 2019 must be approved by resolution of the council of mayors of each of the delegates of the agreement;

Whereas the version of the annual project register covering the period from July 1, 2018 to March 1, 2019 must be signed by the Director general of each of the delegates of the agreement;

Consequently, it is proposed by Regional Councillor Ms. Lynne Cameron and resolved that the Pontiac MRC Council approve the annual project register as well as the annual planning report covering the period from July 1, 2018 to March 1, 2019. It is also resolved that the Pontiac MRC Council authorize the MRC's Director general, Mr. Bernard Roy, to sign the final version of the 2018-2019 annual project register.

THE VOTE IS CALLED:

1 representative votes "AGAINST";

Regional Councillor Mr. Serge Newberry registers his dissidence (request for additional budget data, PADF).

The motion carrying number C.M. 2019-06-16 is carried on division.

C.M. 2019-06-17

15.2 RENOUVELLEMENT DE FINANCEMENT POUR LE PROJET SYNERGIE OUTAOUAIS (CREDDO)

Considérant qu'un important objectif du Plan de gestion des matières résiduelles de la MRC de Pontiac est de réduire les quantités de déchets acheminées au Lieu d'enfouissement technique de Lachute;

Considérant que l'atteinte de cet objectif passe par la réduction, la réutilisation, le recyclage et la valorisation des matières résiduelles;

Considérant que l'économie circulaire ou écologie industrielle consiste à faire circuler où les flux de matières et d'énergie entre les différents acteurs, les matières résiduelles des uns devenant les matières premières des autres par la mise en place de synergies industrielles;

Considérant que l'économie circulaire présente de nombreux avantages, à la fois environnementaux et économiques,

l'énumération suivante en liste les principaux : préservation des ressources de matières premières, génération de revenus par la revente de matières résiduelles, réduction des dépenses liées au transport, création d'emplois;

Considérant que la MRC de Pontiac a pour mission de soutenir le développement économique et de favoriser les opportunités d'affaire sur son territoire;

Considérant que le CREDDO (Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais) souhaite jouer un rôle d'animateur régional pour assurer l'établissement de circuits courts entre les entreprises et les acteurs municipaux à travers un projet de synergie industrielle spécifique à l'Outaouais;

Considérant que l'entente de partenariat initiale de 3 ans (2016-2019) entre la MRC de Pontiac et le CREDDO pour le projet Synergie Outaouais est arrivée à échéance (C.M. 2016-05-13);

Considérant que le projet montre de bons résultats sur le plan des retombées économiques et environnementales, à l'échelle de l'Outaouais et de la MRC de Pontiac;

Considérant que le CREDDO souhaite poursuivre le projet Synergie Outaouais et propose un renouvellement de l'entente pour une durée de 3 ans avec un financement de 3000\$ par année, soit 9000\$ au total;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Alain Gagnon et résolu que la MRC de Pontiac accepte le renouvellement de l'entente proposée par le CREDDO et continue d'être partenaire du projet Synergie Outaouais et s'acquitte de la participation annuelle de 3000\$ pendant trois (3) années.

ADOPTÉE

non-official translation

RENEWAL OF FUNDING FOR THE OUTAOUAIS SYNERGY PROJECT

Considering that an important objective of the Pontiac MRC Waste Management Plan is to reduce the amount of waste sent to landfill site of Lachute;

Considering this objective is the reduction, reuse, recycling and recovery of waste;

Considering that the circular economy and industrial ecology is to circulate where the flow of material and energy between different actors, each waste becoming commodities to others with the establishment of industrial

synergies;

Considering that the circular economy has many benefits, both environmental and economic, the following list is the main list: preservation of raw material resources, income generation through the resale of waste, reduction of transportation-related expenses, job creation;

Considering that the MRC Pontiac's mission is to support economic development and promote business opportunities on its territory;

Considering the CREDDO (Regional Council of the Environment and Sustainable Development of the Outaouais) wants to act as a regional facilitator to ensure the establishment of short circuits between companies and municipal actors through a synergy of industrial project specific to the Outaouais;

Considering the initial 3-year partnership agreement (2016-2019) between the Pontiac MRC and CREDDO for the Synergie Outaouais project has expired; Considering the project shows good results in terms of economic and environmental benefits, at the scale of the Outaouais and the MRC of Pontiac;

Considering CREDDO wishes to continue the Synergie Outaouais project and proposes a renewal of the agreement for a period of 3 years with a funding of 3000\$ per year, for a total of 9000\$;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Alain Gagnon and resolved that the Pontiac MRC accept the renewal of the agreement proposed by the CREDDO and continue to be a partner in the Synergie Outaouais project and pay the annual contribution of \$3,000 for three (3) years.

CARRIED

C.M. 2019-06-18

15.3 RÈGLEMENT MURS MITOYENS ET CANNABIS, FORT-COULONGE

ATTENDU QUE la Municipalité de Fort-Coulonge a adopté le 23 mai 2019 le règlement portant sur les murs mitoyens et le cannabis;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a reçu ce règlement le 4 juin 2019 et qu'elle a 120 jours pour l'approuver s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement portant sur les murs mitoyens et le cannabis de la Municipalité de Fort-Coulonge est

conforme avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par la mairesse suppléante de la municipalité de Fort-Coulonge, Mme Debbie Laporte, et résolu d'approuver le règlement portant sur les murs mitoyens et le cannabis de la Municipalité de Fort-Coulonge (résolution 2019-05-105), conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est également résolu d'émettre le certificat de conformité dudit règlement.

ADOPTÉE

non-official translation

Approval of By-Law pertaining to Party Walls and Cannabis of the Village of Fort Coulonge (Resolution No. 2019-05-105)

WHEREAS the Municipality of Fort Coulonge carried on May 23, 2019, the by-law pertaining to party walls and cannabis;

WHEREAS Pontiac County received this by-law on June 4, 2019, and has 120 days to approve it if it is in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document or, if not, withhold the approval thereof, in accordance with an Act respecting Land Use Planning and Development;

WHEREAS the by-law pertaining to party walls and cannabis of the Municipality of Fort Coulonge is in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document of Pontiac County;

It is moved by the pro-mayor of the municipality of Fort-Coulonge, Ms. Debbie Laporte, to approve the by-law pertaining to party walls and cannabis of the Municipality of Fort Coulonge (resolution no. 2019-05-105), in accordance with Article 137.3 of an Act respecting Land Use Planning and Development.

It is also resolved to issue the certificate of conformity of the said by-law.

CARRIED

ATTENDU QUE la Municipalité de Clarendon a adopté le 14 mai 2019 le règlement 2017-258-A4.3.2-2 portant sur les bâtiments complémentaires;

ATTENDU QUE la MRC de Pontiac a reçu ce règlement le 29 mai 2019 et qu'elle a 120 jours pour l'approuver s'il est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire, ou le désapprouver dans le cas contraire, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le règlement 2017-258-A4.3.2-2 portant sur les bâtiments complémentaires de la Municipalité de Clarendon est conforme avec les objectifs du Schéma d'aménagement et de développement ainsi qu'avec les dispositions du Document complémentaire de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Brent Orr et résolu d'approuver le règlement 2017-258-A4.3.2-2 portant sur les bâtiments complémentaires de la Municipalité de Clarendon, conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il est également résolu d'émettre le certificat de conformité dudit règlement.

ADOPTÉE

non-official translation

Approval of By-Law 2017-258-A4.3.2-2 pertaining to Secondary Buildings for Clarendon Municipality

WHEREAS the Municipality of Clarendon carried on May 14, 2019, by-law 2017-258-A4.3.2-2 pertaining to secondary buildings;

WHEREAS Pontiac County received this by-law on May 29, 2019, and has 120 days to approve it if it is in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document or, if not, withhold the approval thereof, in accordance with an Act respecting Land Use Planning and Development;

WHEREAS by-law 2017-258-A4.3.2-2 pertaining to secondary buildings for Clarendon Municipality is in line with the objectives of the Land Use and Development Plan and with the provisions of the Complementary Document of Pontiac County;

It is moved by Regional Councillor Mr. Brent Orr and resolved to approve by-law 2017-258-A4.3.2-2 pertaining to secondary buildings of the Municipality of Clarendon, in accordance with Article 137.3 of an Act respecting Land Use Planning and Development. It is also resolved to issue the certificate of conformity of the said by-law.

CARRIED

C.M. 2019-06-20

15.5 ADOPTION DU RÈGLEMENT 255-2019, RÈGLEMENT ÉDICTANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE RELATIF AUX HABITATIONS AUTRES QU'UNIFAMILIALES À L'INTÉRIEUR DES AFFECTATIONS CENTRE LOCAL

ATTENDU QUE le dernier schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 23 février 2001, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), ci-après appelée la LAU ;

ATTENDU QUE la MRC est actuellement en processus de révision du schéma d'aménagement et de développement, conformément à l'article 54 de la LAU ;

ATTENDU QUE l'article 64 de la LAU permet au conseil de la MRC de prévoir par règlement, sur l'ensemble ou sur une partie de son territoire, des règles particulières en matière de zonage, de lotissement ou de construction et de délivrance de permis ou de certificats ;

ATTENDU QU' il y a lieu de revoir les usages et activités compatibles à l'intérieur des aires d'affectation Centre local afin de permettre leur consolidation et répondre à des besoins en matière de logement ;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Donald Gagnon et résolu d'adopter le règlement n° 255-2019 édictant le règlement de contrôle intérimaire relatif aux habitations autres qu'unifamiliales à l'intérieur des affectations Centre local.

ADOPTÉE

non-official translation

Adoption of By-Law Number 255-2019 enacting an Interim Control By-Law regarding Non-Single Family Dwellings within Local Centre Land Use Designations

WHEREAS the current RCM land use and development plan is effective since February 23, 2001, in accordance with an Act respecting land use planning and development (L.R.Q., c. A-19.1), hereafter called the LAU;

WHEREAS the RCM has started the land use and development plan revision process, in accordance with article 54 of the LAU;

WHEREAS article 64 of the LAU allows the RCM council, through by-law, on its whole territory or any part

thereof, to prescribe special rules in the matters of zoning, subdivision or building and of issuance of permits and certificates;

WHEREAS there is a need to review uses and authorized activities within Local Centre land use designations in order to allow their consolidation and addressing housing needs;

It is moved by Regional Councillor Mr. Donald Gagnon and resolved to adopt by-law number 255-2019 enacting an interim control by-law regarding non-single family dwellings within Local Centre land use designations.

CARRIED

C.M. 2019-06-21

15.6 PROJET D'ÉRABLIÈRE POUR LES PREMIÈRES NATIONS AUTOCHTONES DU PONTIAC

Considérant que le site ciblé dans le cadre du projet d'érablière des Premières Nations Autochtones du Pontiac est situé sur le territoire de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract, il est proposé par la Conseillère régionale Mme Doris Ranger et résolu de recommander aux responsables du projet que toute l'information et la documentation pertinentes concernant ce projet d'érablière soient transmises au Conseil de la municipalité de Mansfield-et-Pontefract. Il est également résolu de recommander qu'une présentation au sujet du projet soit effectuée auprès du Conseil de cette municipalité.

ADOPTÉE

non-official translation

PONTIAC FIRST NATIONS SUGAR BUSH PROJECT

Considering that the site targeted as part of the Pontiac First Nations sugar bush project is located on the territory of the municipality of Mansfield-et-Pontefract, it is proposed by Regional Councillor Ms. Doris Ranger and resolved to recommend to the people responsible for the project that all relevant information and documentation concerning this sugar bush project be forwarded to the Council of the municipality of Mansfield-et-Pontefract. It is also resolved to recommend that a presentation be organized for the Council of the said municipality regarding the project.

CARRIED

C.M. 2019-06-22

15.7 VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS (ENERGY FROM WASTE)

Attendu que la MRC de Pontiac souhaite atteindre un taux de détournement de 100 % de la mise en décharge avec les ordures ménagères;

Attendu que la MRC de Pontiac a déjà manifesté le désir de faciliter l'implantation d'une installation de valorisation énergétique des déchets dans le Pontiac et a présenté cette idée aux régions voisines. Dans le passé, la MRC de Pontiac avait approuvé le règlement numéro 184-2012 pour exprimer son intérêt à titre de destinataire et fournir le zonage dans le Pontiac;

Il est proposé par le Conseiller régional M. John Armstrong et résolu que la MRC de Pontiac soit disposée à accueillir une installation potentielle de transformation des déchets desservant l'Outaouais et avec l'autorisation ministérielle, la Ville d'Ottawa et le comté de Renfrew.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

non-official translation

ENERGY FROM WASTE

Whereas the MRC Pontiac wishes to reach 100% diversion from landfill with household waste;

Whereas the MRC Pontiac has already shown a desire to facilitate the establishment of an energy from waste facility in the Pontiac and has presented this idea to neighbouring regions. Previously, the MRC Pontiac approved By-law Number 184-2012 to express interest as the recipient and provide zoning in the Pontiac;

It is moved by Regional Councillor Mr. John Armstrong and resolved that the MRC Pontiac be a willing host for a potential waste transformation facility servicing the Outaouais and with Ministerial authorization, the City of Ottawa and Renfrew County.

CARRIED UNANIMOUSLY

C.M. 2019-06-23

15.8 LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES POUR LA RÉCEPTION, LE TRANSPORT ET L'ÉLIMINATION DES ORDURES MÉNAGÈRES POUR LE TERRITOIRE DE LA MRC DE PONTIAC

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 179-2011 intitulé «Règlement concernant la déclaration de compétence par la MRC de Pontiac à l'égard de l'ensemble des municipalités locales dont le territoire est compris dans le sien relativement au transfert et à l'élimination des matières résiduelles ultimes a été adopté par le conseil de maires de la MRC de Pontiac avec résolution C.M. 2011-11-09;

CONSIDÉRANT QUE la compétence de la Municipalité régionale de comté de Pontiac décrite à l'article 2 des présentes s'exerce à l'égard de l'ensemble des municipalités locales comprises dans son territoire:

- La Municipalité d'Alleyn-et-Cawood ;
- La Municipalité de Bristol ;
- La Municipalité de Bryson ;
- La Municipalité de Campbell's Bay ;
- La Municipalité de Chichester ;
- La Municipalité de Clarendon ;
- La Municipalité de Fort-Coulonge ;
- La Municipalité de l'Île-du-Grand-Calumet ;
- La Municipalité de l'Isle-aux-Allumettes ;
- La Municipalité de Litchfield ;
- La Municipalité de Mansfield-et-Pontefract ;
- La Municipalité d'Otter Lake ;
- La Municipalité de Portage-du-Fort ;
- La Municipalité de Rapides-des-Joachims ;
- La Municipalité de Shawville ;
- La Municipalité de Sheenboro ;
- La Municipalité de Thorne ; et
- La Municipalité de Waltham.

CONSIDÉRANT que l'entente avec Canada Inc #3477835 'Tom Orr Cartage Construction' se termine le 16 août 2019;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Brent Orr et résolu de mandater le directeur général, monsieur Bernard Roy, de procéder au lancement de l'appel d'offres pour la réception, le transport et l'élimination des ordures ménagères pour le territoire de la MRC de Pontiac.

ADOPTÉE

non-official translation

LAUNCH OF THE CALL FOR TENDERS FOR THE RECEPTION,
TRANSPORT AND DISPOSAL OF HOUSEHOLD WASTE FOR THE
TERRITORY OF THE MRC PONTIAC

WHEREAS By-law No. 179-2011 entitled Regarding Pontiac MRC asserting jurisdiction for the group of local municipalities located within its territory on the transfer and disposal of ultimate waste was adopted by the Council of Mayors of the MRC of Pontiac with resolution C.M. 2011-11-

09;

WHEREAS the jurisdiction of the Regional County Municipality of Pontiac described in article 2 herein applies to the following municipalities located within its territory:

- The Municipality of Allevyn-and-Cawood;
- The Municipality of Bristol;
- The Municipality of Bryson;
- The Municipality of Campbell's Bay;
- The Municipality of Chichester;
- The Municipality of Clarendon;
- The Municipality of Fort-Coulonge;
- The Municipality of Île-du-Grand-Calumet;
- The Municipality of l'Isle-aux-Allumettes;
- The Municipality of Litchfield;
- The Municipality of Mansfield-et-Pontefract;
- The Municipality of Otter Lake;
- The Municipality of Portage-du-Fort;
- The Municipality of Rapides-des-Joachims;
- The Municipality of Shawville;
- The Municipality of Sheenboro;
- The Municipality of Thorne; and
- The Municipality of Waltham.

CONSIDERING that the agreement with 3477835 Canada Inc. 'Tom Orr Cartage Construction' ends on August 16 2019;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Brent Orr and resolved to mandate the Director General, Mr. Bernard Roy, to proceed with the launching of the call for tenders for the reception, transport and disposal of household waste for the territory of the MRC Pontiac.

CARRIED

16 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE | ECONOMICAL DEVELOPMENT

16.1 RECOMMANDATION DONS ET COMMANDITES | RECOMMENDATIONS DONATIONS AND SPONSORS

C.M. 2019-06-24

16.1.1 MUNICIPALITÉ DE CAMPBELL'S BAY

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Serge Newberry et résolu qu'une commandite de 500\$ soit octroyée à la Municipalité de Campbell's Bay pour leur festival d'été en soutien à leur plan de revitalisation du

centre-ville.

ADOPTÉE

non-official translation

MUNICIPALITY OF CAMPBELL'S BAY

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is proposed by Regional Councillor Mr. Serge Newberry and resolved that a sponsorship of \$500 be given to the Municipality of Campbell's Bay for their summer festival in support of their downtown revitalization plan.

CARRIED

C.M. 2019-06-25

16.1.2 CANADIAN PARKS AND WILDERNESS SOCIETY - OTTAWA VALLEY CHAPTER

CONSIDÉRANT que la politique de Dons et Commandites a été modifiée pour accorder un montant maximum de 500\$;

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique;

Il est proposé par le Conseiller régional M. James Gibson et résolu d'approuver qu'une commandite de 250\$ soit octroyée à Canadian Parks and Wilderness Society - Ottawa Valley Chapter pour supporter la tenue de la troisième retraite annuelle des artistes de la rivière Dumoine.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING that the donations and sponsorship policy has been modify to allow a maximum of \$500;

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is moved by Regional Councillor Mr. James Gibson and resolved to approve that a sponsorship of \$250 be granted to Canadian Parks and Wilderness Society - Ottawa Valley Chapter to support the delivery of the third annual Dumoine River artists retreat.

CARRIED

C.M. 2019-06-26

16.1.3 LES POMPIERS VOLONTAIRES DE MANSFIELD

CONSIDÉRANT la recommandation du département du développement économique;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Carl Mayer et résolu d'approuver qu'une commandite de 100\$ soit octroyée aux Pompiers Volontaires de Mansfield pour le Tournoi de golf annuel qui contribue au financement des Pompiers Volontaires.

ADOPTÉE

non-official translation

CONSIDERING the economic development department's recommendation;

It is moved by Regional Councillor Mr. Carl Mayer and resolved to approve that a sponsorship of \$100 be granted to Pompiers Volontaires de Mansfield for the Annual Golf Tournament which contributes to the financing of Volunteer Firefighters.

CARRIED

C.M. 2019-06-27

16.2 RECOMMANDATION DU COMITÉ D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE le comité d'investissement détient la responsabilité d'analyse des demandes sous la politique de soutien aux entreprises (PSE) de la MRC de Pontiac;

CONSIDÉRANT QUE ces dossiers ont été analysés, les recommandations du comité d'investissement suite à la rencontre de juin 2019 sont les suivantes :

MRC-CI-2019-06-03 – 5 000 \$ Le Comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC Pontiac d'accorder une subvention conditionnelle de 5 000\$.

MRC-CI-2019-06-04 – Le Comité d'investissement recommande au conseil régional de la MRC de Pontiac d'accorder une extension de l'entente jusqu'au 31 décembre 2019.

Il est proposé par le Conseiller régional M. Alain Gagnon et résolu d'accepter les recommandations telles que proposées par le comité d'investissement.

ADOPTÉE

non-official translation

INVESTMENT COMMITTEE RECOMMENDATIONS

CONSIDERING that the Investment Committee is responsible for the analysis of the financing applications made under the

Business Support Policy (BSP) of the MRC Pontiac;

CONSIDERING that these projects have been analysed, the recommendations of the Investment Committee following the meeting held in June 2019 are the following:

MRC-CI-2019-06-03 – \$5,000 The Investment Committee recommends that the Regional Council of the MRC Pontiac award a conditional grant of \$5,000.

MRC-CI-2019-06-04 – The Investment Committee recommends that the MRC Pontiac Regional Council agrees to extend the agreement until December 31, 2019.

It is moved by Regional Councillor Mr. Alain Gagnon and resolved to accept the recommendations as proposed by the Investment Committee.

CARRIED

C.M. 2019-06-28

16.3 CHUTES COULONGE

ATTENDU que les Chutes Coulonge sont un attrait touristique important pour le Pontiac;

ATTENDU que la MRC de Pontiac a un intérêt à soutenir la viabilité de cet attrait;

ATTENDU que sans ce soutien, les Chutes Coulonge auraient de la difficulté à rencontrer leurs autres obligations financières à court terme;

ATTENDU la recommandation du département du développement économique;

ATTENDU que le département de la comptabilité de la MRC Pontiac est en accord avec la piste de solution envisagée;

Il est proposé par le Conseiller régional M. Maurice Beauregard et résolu que le début des paiements en capital dus à la MRC de Pontiac par les Chutes Coulonge soient repoussés de juillet 2019 à septembre 2019.

ADOPTÉE

non-official translation

WHEREAS Coulonge Falls are an important tourist attraction for the Pontiac;

WHEREAS the MRC Pontiac has an interest in supporting the viability of this attraction;

WHEREAS without this support, Coulonge Falls would have difficulty meeting their other short-term financial

obligations;

WHEREAS the Department of Economic Development has recommended this approach;

WHEREAS the accounting department of the MRC Pontiac is in agreement with the proposed solution;

It is moved by Regional Councillor Mr. Maurice Beauregard and resolved that the beginning of the capital payments due to the MRC of Pontiac by Coulonge Falls be postponed from July 2019 to September 2019.

CARRIED

C.M. 2019-06-29

16.4 MÉMOIRE : SUIVI DE LA TOURNÉE DES RÉGIONS DANS LE CADRE DE LA CONSULTATION DE L'INDUSTRIE TOURISTIQUE AU QUÉBEC 2019

Considérant que la visite de consultation de l'industrie touristique au Québec 2019 de la Ministre du Tourisme a eu lieu en Outaouais le 23 mai 2019;

Considérant que les commentaires relatifs formulés par la Directrice du Département de développement économique et la Commissaire au marketing touristique de la MRC de Pontiac ont été émis par la Préfète suppléante et le Conseiller stratégique en communication de la MRC à l'occasion de ladite visite de consultation;

Considérant que la consultation de l'industrie du tourisme du Québec offre la possibilité de soumettre un mémoire dans le cadre de la consultation jusqu'au 21 juin 2019;

Considérant que le Conseiller stratégique en communication a rédigé un mémoire réitérant les commentaires véhiculés le 23 mai 2019 en collaboration avec les autres membres concernés du personnel administratif de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par la Conseillère régionale Mme Lynne Cameron et résolu de soumettre ledit mémoire au Ministère du Tourisme du Québec dans le cadre de sa consultation de l'industrie touristique du Québec 2019.

ADOPTÉE

non-official translation

BRIEF AS FOLLOW UP TO THE 2019 QUÉBEC TOURISM
INDUSTRY CONSULTATION REGIONAL TOUR

Whereas the 2019 Québec Tourism Industry Consultation by the Québec Ministry of Tourism took place in the Outaouais on May 23, 2019;

Whereas the relative comments formulated by the Director of the Department of Economic Development and the Tourism Marketing Officer of the MRC Pontiac were issued by the Pro-Warden and the Strategic Communications Advisor of the MRC on the occasion of said consultation;

Whereas the 2019 Québec Tourism Industry Consultation offers the possibility of submitting a memoire as part of the consultation until June 21, 2019;

Whereas the Strategic Communications Advisor has written a memoire reiterating the comments made on May 23, 2019 in collaboration with the other pertaining members of the MRC Pontiac administrative staff;

It is moved by Regional Councillor Ms. Lynne Cameron and resolved to submit said memoire to the Ministry of Tourism of Quebec in the context of its 2019 Québec Tourism Industry Consultation.

CARRIED

17 CORRESPONDANCE - COURRIEL | CORRESPONDENCE - EMAIL

C.M. 2019-06-30

17.1 TERRAINS EXCÉDENTAIRES ET HYDRO QC

Attendu qu'Hydro-Québec procède à la mise en vente de terrains excédentaires dans certaines régions du Québec;

Attendu qu'il y a actuellement une situation dans Argenteuil qui met en lumière la façon dont les communications sont menées avec les communautés locales;

Attendu qu'il y a certains terrains excédentaires sur le territoire de la MRC de Pontiac;

Il est proposé par la Conseillère régionale Mme Lynne Cameron et résolu qu'Hydro-Québec devrait consulter les communautés locales avant de procéder à la vente de terrains excédentaires et que le Conseil appuie Argenteuil en demandant l'arrêt des procédures de vente pour ces terrains. Il est également résolu de transmettre une copie de cette résolution au Premier ministre du Québec, au Ministre responsable de la région de l'Outaouais et à la Fédération québécoise des municipalités.

ADOPTÉE

non-official translation

SURPLUS LANDS AND HYDRO-QUÉBEC

Whereas Hydro-Québec is selling off surplus lands in some

Québec regions;

Whereas there is currently a situation in Argenteuil that sheds light at the way communications are conducted with local communities;

Whereas there are surplus lands on the territory of the Pontiac MRC;

It is moved by Regional Councillor Ms. Lynne Cameron and resolved that Hydro-Québec should consult local communities before selling off surplus lands and that Council supports Argenteuil in requesting the halt of selling procedures for these lands. It is also resolved that a copy of this resolution be sent to the Premier of Québec, the Minister responsible for the Outaouais Region, and the Quebec Federation of Municipalities.

CARRIED

18 DIVERS | MISCELLANEOUS

C.M. 2019-06-31

18.1 RAPPORT MENSUEL SADC

Le Conseiller régional M. Donald Gagnon présente le rapport mensuel de la SADC.

non-official translation

SADC MONTHLY REPORT

Regional Councillor Mr. Donald Gagnon presents the SADC monthly report

Il est proposé par la Conseillère régionale Mme Doris Ranger et résolu d'accepter le rapport mensuel de la SADC tel que présenté par le Conseiller régional M. Donald Gagnon.

ADOPTÉE

non-official translation

SADC MONTHLY REPORT

It is moved by Regional Councillor Ms. Doris Ranger and resolved to accept the SADC monthly report as presented by Regional Councillor Mr. Donald Gagnon.

CARRIED

C.M. 2019-06-32 19 COMMISSION D'ENQUÊTE, INONDATIONS 2019, ET PROJET DE DÉCRET

Considérant l'ampleur des inondations du printemps 2019 et leur impact sur les populations touchées, il est proposé par le conseiller régional Alain Gagnon et résolu :

-que la MRC de Pontiac demande la mise sur pied par le gouvernement du Québec d'une commission d'enquête sur les inondations de 2019 et la gestion des niveaux d'eau afin de mieux comprendre les causes sous-jacentes des inondations et les mécanismes à mettre en place dans l'avenir;

-que la MRC de Pontiac encourage également la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et toutes les MRC du Québec à militer pour la mise sur pied par le gouvernement du Québec de cette commission d'enquête;

-que cette résolution soit également envoyée à la Fédération canadienne des municipalités pour leur appui et leur plaidoyer en vue de l'établissement d'une commission d'enquête sur le sujet susmentionné;

-que la FQM, après avoir analysé et étudié le contenu du *Projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale à la suite des inondations survenues au printemps 2019*, envisage d'orienter et de conseiller les MRC du Québec sur les impacts anticipés du décret et les informations pertinentes à prendre en compte pour l'avenir.

ADOPTÉE

non-official translation

INQUIRY COMMISSION, 2019 FLOODS, AND DRAFT DECREE

Considering the magnitude of the spring 2019 floods and their impact on the affected populations, it is proposed by Regional Councillor Alain Gagnon and resolved:

-that the Pontiac MRC request the establishment by the government of Québec of an inquiry commission concerning the 2019 floods and the management of water levels in order to better understand the underlying causes of the floods and the mechanisms to put in place in the future;

-that the Pontiac MRC also encourage the *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) and all MRC's in Québec to advocate for the establishment by the government of Québec of this inquiry

commission;

-that this resolution be also sent to the Federation of Canadian Municipalities for their support and advocacy in regards to the establishment of an inquiry commission concerning the aforementioned subject;

-that the FQM, after having analyzed and studied the content of the *Projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale à la suite des inondations survenues au printemps 2019* (Draft decree establishing a special intervention zone following the floods in the Spring of 2019), consider providing guidance and counsel to the MRC's of Québec regarding the anticipated impacts of the decree and the relevant information to be taken into account moving forward.

CARRIED

20 INTERVENTIONS DU PUBLIC

*Intervention de M. Godin au sujet de l'enjeu des compagnies forestières et des coupes à blanc dans l'optique des récentes inondations.

Mme la préfète signale que l'enjeu sera abordé au comité de foresterie.

*Intervention d'une citoyenne concernant un événement à venir à Portage-du-Fort les 10 et 11 août. Cela est suivie d'une question de sa part au sujet de l'indemnisation aux propriétaires de chalets suivant les inondations, suite à quoi Mme la préfète indique que le Conseil a adopté une résolution pour demander à la province de considérer d'indemniser les propriétaires de chalets touchés.

non-official translation

*Intervention by Mr. Godin on the issue of logging companies and clear-cutting in the context of the recent floods.

The Warden noted that the issue will be discussed at the Forestry Committee.

*Intervention by a citizen regarding an upcoming event in Portage-du-Fort on August 10 and 11. This was followed by a question from her regarding compensation to cottagers following the floods, following which the Warden indicated that the Council had adopted a resolution asking the province to consider compensating affected cottagers.

C.M. 2019-06-33 21 FERMETURE | CLOSING

Il est proposé par la préfète suppléante Mme Kim Cartier-Villeneuve et résolu de terminer la rencontre du Conseil régional de la MRC de Pontiac du mercredi 19 juin 2019 à 20h37.

ADOPTÉE

It is moved by pro-warden Ms. Kim Cartier Villeneuve and resolved to close the meeting of the Regional Council of the Pontiac MRC of Wednesday, June 19, 2019 at 8:37 p.m.

CARRIED

Bernard Roy
Directeur général et secrétaire-
trésorier

Jane Toller
Préfète